

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 13 février 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssef, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Fourcade, M. Laporte, Mme Mangho-Kuete, Mme Pierre

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Sadi donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Chabani donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, M. Monot, Mme Filhol, Mme Maroun, M. Monany, M. Cannarozzo, Mme Franclet



Délibération n° 2025-II-01 du 13 février 2025

POINT D'ÉTAPE À MI-PARCOURS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'EXPÉRIMENTATION DE RENATIONALISATION DU FINANCEMENT DU RSA EN SEINE-SAINT-DENIS

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

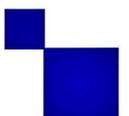
Vu la délibération n°2021-IX-40 du 30 septembre 2021 adoptant la candidature du Département à l'expérimentation de la recentralisation du financement du RSA à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération n°2021-XI-48 du 18 novembre 2021 adoptant les orientations de la nouvelle donne des politiques d'insertion des bénéficiaires du RSA en Seine-Saint-Denis,

Vu le rapport de son président,

La troisième commission consultée,

après en avoir délibéré,



- DONNE ACTE à son Président de la présentation du rapport relatif au Point d'étape à mi-parcours sur la mise en œuvre de l'expérimentation de renationalisation du financement du RSA en Seine-Saint-Denis.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Mangho-Kuete, Mme Pierre

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.